



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 23616

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fonctionnement des commissions de surendettement. A ce sujet, il souhaiterait être informé du délai moyen, dans le département de l'Aisne, entre la saisine de la commission par un particulier et le traitement effectif du dossier déposé.

Texte de la réponse

Le délai moyen, dans le département de l'Aisne, entre la saisine de la commission par un particulier et le traitement effectif du dossier déposé est d'un peu plus de 5 mois en moyenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23616

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6435

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9211